DÉTAIL

De la vie de M. MONNET, qui a découvert l'infâme complot de contre-révolution qui devoit s'opérer dans toute la France. — Ruses admirables qu'il a mises en usage.—Couronne Civique & pensions qu'on doit lui décerner, &c. &c. &c.

DEPUIS l'institution de notre société qui s'est déjà si souvent distinguée par la chaleur, la pureté de son patriotisme & l'activité de son zèle, nous n'avons point encore eu peut-être d'occasion de manifester un vœu plus général que celui que je viens vous exprimer.

Je m'estime heureux en ce moment de pouvoir vous développer des sentiments qui sont déjà dans tous les cœurs, & de n'être que l'organe & l'interprête de la voix publique en reveillant dans vos ames l'idée d'un acte de reconnoissance, que vous avez déjà conçu & à laquelle je me livre avec transport.

Tous les bons Citoyens ne parlent de M. Monnet qu'avec les témoignages de la plus vive gratitude, & ne le regardent plus que comme le libérateur de la cité & peut-être le sauveur de la Patrie. Il faut le dire à l'honneur de nos Concitoyens & à la gloire de M. Monnet, les haines particulières se sont éteintes devant les vertus civiques de cet humble artisan; l'intérêt & la calomnie ont suspendu leurs clameurs, & il n'est plus qu'un cri pour demander la récompense d'un bienfait, auquel nous sommes redevables de notre repos & de notre salut. Car qui pourroit calculer toutes les suites de la guerre civile, & tous les effets de la

plus lâche comme de la plus noire trahiſon, dont nous allions être les victimes ? Faudroit-il pour vous émouvoir, vous dépeindre les horreurs qu'on projettoit de commencer dans l'obſcurité d'une nuit affreuſe, & retracer les meurtres de toute eſpèce qu'elle auroit enveloppés de ſon ombre !... Nos femmes, nos enfants, enlevés ou maſſacrés impitoyablement à nos yeux ! Il n'eſt pas beſoin, MM de rappeller à vos cœurs ſenſibles l'étendue de vos obligations envers le reſpectable citoyen qui a découvert la trame du complot le plus infame, & qui a livré nos ennemis entre nos mains. Elles ſont gravées dans vos ames, ces obligations, & je vois avec délices l'expreſſion de la reconnoiſſance ſe peindre ſur vos phyſionomies lorſque je vous rappelle des devoirs ſi juſtes & ſi doux.

M. Monnet, non-ſeulement n'eſt pas dans l'aiſance de la fortune, mais il ne jouit pas même d'une honnête médiocrité. Souffririons-nous, MM. que celui à qui nous devons tant, qui a foulé à ſes pieds ſtoïques l'or & les promeſſes de nos ennemis, reſte, je ne dis pas dans les étreintes du beſoin, mais dans l'inquiétude que donne la néceſſité d'être toujours aux priſes avec les moyens de ſubſiſter ? Pourrions-nous ſans nous rendre coupables de la plus odieuſe ingratitude, ne pas nous hâter de faire aſſurer le ſort de celui qui nous a aſſuré la paix & le repos, & ne feroit-ce pas une monſtrueuſe indifférence de ne pas délier les lèvres pour réclamer des ſecours en faveur d'un homme qui s'eſt conſtamment dévoué au bonheur de ſes ſemblables, & qui vient tout récemment de nous ſouſtraire à la rage meurtriere des monſtres prêts à nous dévorer ? Il n'eſt perſonne parmi nous, MM. qui ne connoiſſe & qui n'ait admiré le zèle populaire que M. Monnet manifeſte depuis ſi long-tems. Aurions-nous déjà pu oublier avec

quelle ardeur & quel courage il a plaidé la cause des pauvres ouvriers, avec quelle intrépidité il a bravé les cris, & la fureur de tous ses oppresseurs, qui étoient aussi les vôtres? Et n'avons-nous pas regretté souvent de ne pouvoir nous-mêmes établir une pension pour celui qui s'étoit sacrifié si généreusement pour nous?

Car vous la savez, malgré ses talents & ses vertus, il n'a d'autre moyen de subsistance que la ressource du travail auquel la plupart de nous se livre, & qu'on a la cruauté de lui refuser. Car qui de nous ignore que depuis l'époque de son emprisonnement, acte le plus odieux du pouvoir le plus tyrannique & le plus arbitraire, & surtout depuis son dernier voyage à la capitale pour défendre les droits des opprimés, il a été en exécration aux marchands de la fabrique; & que l'état pour l'amélioration duquel il avoit si bien plaidé, est devenu pour lui un état nul & infructueux par la faculté de l'exercer, que l'on s'est accordé unanimement à lui ravir. » Citoyens, nos freres & amis, je n'ai pas craint de parler de la pauvreté de M. Monnet; la pauvreté n'est honteuse, que lorsquelle est le fruit du vice; elle est glorieuse quand elle est la suite des grandes actions; & l'on ne peut refuser son admiration à celui qui, pour la justice a su vouloir être indigent & pauvre. La satisfaction d'avoir bien fait est la plus grande récompense du sage; mais ceux dont il a fait le bonheur ne lui doivent-ils pas encore les témoignages d'une juste reconnoissance, & pourroient-ils se contenter de sentir leurs obligations, sans s'embarrasser de les acquitter? Le plaisir qu'a du éprouver M. Monnet, en servant la cause du peuple, en sauvant la cité & peut-être la patrie, des horreurs d'une guerre domestique, à dû suffire à son grand cœur. Mais si l'honnête citoyen dont le

496

ferme courage, le zèle vigilant, & l'incorruptible intégrité nous ont rendus en différents tems des services aussi importants, se contente de ce salaire attaché à une bonne action ; devons-nous, pouvons-nous nous en contenter sans nous attirer ce reproche de la plus noire ingratitude? D'abord nous lui devons une couronne civique ; c'est le premier de nos devoirs de la lui présenter, & c'est le tribut le plus sensible à son cœur. Mais puisque nous connoissons la position pénible de notre libérateur, pouvons-nous nous borner à cet hommage stérile, & ne devons-nous pas solliciter de tout notre pouvoir une pension, qui honore à la fois son civisme & qui mette son existence à l'abri des injures de la fortune ? » D'après toutes ces considérations, MM. je conclus à ce qu'il soit décerné solemnellement une couronne à M. Monnet pour les services signalés qu'il nous a rendus en diverses circonstances, & spécialement pour avoir découvert une conspiration, & qu'en même-temps on assure son sort par une pension convenable & à vie, & que pour mettre ses jours en sûreté il lui soit assigné un appartement en l'hôtel commun, où il puisse faire désormais sa demeure habituelle.

En conséquence je demande que la présente adresse soit insérée dans le procès-verbal de la société, & portée par ses commissaires au club central pour y recevoir le vœu général des sections, qui aviseront aux moyens de faire statuer par qui il appartiendra sur la fixation de cette pension, & y être rédigé à ce sujet à la prochaine séance une pétition à l'assemblée nationale ou aux corps administratifs.

Signé Jean Richard.

P. S. Ce discours a été prononcé, lundi 20 décembre, au club de St. Vincent & porté à l'assemblée centrale, par l'ordre de la société.